



DÉCLARATION LIMINAIRE

FORMATION SPECIALISEE DE RESEAU SSA

23 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En cette première formation spécialisée de l'année, la CFDT Défense souhaite attirer votre attention sur la qualité de vie et les conditions de travail des personnels civils du Service de santé des armées (SSA). Ces questions, interdépendantes, appellent une lecture globale : dégradation des conditions, conséquences sur les équipes et la mission, puis réponses urgentes et structurées.

Détérioration des conditions de travail et causes

Les conditions de travail se détériorent de manière continue. La charge de travail augmente alors que les effectifs stagnent ou diminuent : missions intensifiées, remplacements tardifs, postes vacants et réorganisations successives créent des zones de tension permanentes dans les services. Ces tensions pèsent à la fois sur la santé des agents et sur la continuité des missions.

Parallèlement, l'usure professionnelle et la pénibilité restent insuffisamment reconnues. Les personnels civils sont exposés à des contraintes physiques (manutention, postures), psychiques (pression opérationnelle, exposition à la souffrance) et organisationnelles (astreintes, polyvalence forcée). Or, peu de dispositifs de reconnaissance ou de prévention réellement adaptés sont mis en œuvre.

Ces difficultés sont aggravées par des décisions organisationnelles prises sans dialogue : la note instaurant le travail en 10 heures pour les infirmières en bloc opératoire illustre une dérive préoccupante, faite de décisions unilatérales et sans que l'on ait eu accès à une éventuelle étude d'impact sur la santé, la fatigue ou l'équilibre de vie. La CFDT demande à avoir accès à l'étude de l'ANAP, ainsi qu'au retex que vous avez demandé pour juin.

Ces constats, loin d'être exhaustifs, se conjuguent pour provoquer une perte de sens liée à la succession de réformes et à l'absence d'une vision claire. Les collectifs se fragilisent et le sentiment d'abandon des personnels civils s'accroît. Cette situation entraîne un déficit d'attractivité qui complique les recrutements, alourdit la charge des équipes restantes et augmente les risques d'épuisement.

Enfin, elle révèle un manque de perspectives RH : le SSA a besoin d'une stratégie pluriannuelle pour stabiliser ses équipes et sécuriser ses missions. Rappelons que les personnels civils sont indispensables au fonctionnement du SSA — soins, logistique, maintenance, administration, soutien technique — et que leur engagement quotidien garantit la continuité des activités, y compris dans les

DÉCLARATION LIMINAIRE

contextes les plus exigeants. Cet engagement ne peut plus reposer uniquement sur la bonne volonté et la conscience professionnelle.

Face à ces constats, la CFDT Défense demande des mesures immédiates et coordonnées. Parmi les priorités :

- Plan d'actions sur la pénibilité et l'usure professionnelle : reconnaissance, prévention, accompagnement et aménagements de fin de carrière.
- Suivi et prise en charge de l'épuisement professionnel, avec une attention particulière pour les soignants : prévention ciblée, dépistage régulier et dispositifs de soutien adaptés, compte tenu de leur exposition prolongée à la souffrance, des horaires décalés, de la charge de travail et du manque fréquent de reconnaissance institutionnelle.
- Dialogue social réel pour toute modification d'horaires, d'organisation ou de rythme de travail.
- Plan de renforcement des effectifs : trajectoire pluriannuelle claire et financée.
- Revalorisation des métiers civils du SSA, en cohérence avec les responsabilités exercées et les contraintes subies.
- Indicateurs de suivi des risques genrés par composante, année après année, pour objectiver les difficultés, mesurer les progrès et engager des actions correctives.

Ces mesures sont complémentaires : la prévention collective et la reconnaissance institutionnelle renforcent l'attractivité, qui elle-même permet de réduire la charge et les risques d'épuisement.

Risques climatiques et canicule

Poursuivons cette déclaration liminaire : c'est l'été ! Non Mr le Président nous n'allons pas parler plages, sable blanc et cocotiers, malheureusement. Cette année la chaleur n'a pas attendu le 21 juin et sa fête de la musique pour survenir, une vague de chaleur a eu lieu en mai. Il devient indispensable d'intégrer les risques climatiques, et en particulier la chaleur, dans nos dispositifs de prévention. Les enquêtes menées par la CFDT montrent que de nombreux travailleurs sont déjà affectés par le réchauffement climatique.

Au sein du SSA comme dans tout le ministère, le plan canicule se déclenche sur alerte préfectorale, mais son effet varie selon l'ancienneté et les caractéristiques des établissements. La CFDT demande que le risque chaleur soit inscrit dans le DUERP, afin qu'il fasse l'objet d'une étude, d'une prévention et d'un accompagnement adaptés au type de travail et aux spécificités des personnels.

Traiter ce risque implique d'adapter l'organisation du travail, d'aménager les postes, de garantir l'accès à l'eau et à des équipements appropriés, et d'informer et former les agents aux gestes de prévention. Combien de soignants, de préparateurs en

DÉCLARATION LIMINAIRE

pharmacies ou de techniciens prie par leur travail et le rythme de leur journée en oubli de s'hydrater.

Santé mentale, traumatisme et prévention du suicide

Enfin la santé mentale demeure une priorité nationale. Lors de votre intervention auprès de la commission de la défense nationale le 18 février, vous avez évoqué la souffrance liée aux traumatismes des militaires et des soignants militaires, l'expertise du SSA en matière de SPT et le risque de suicide. La santé mentale fait pleinement partie de la santé au travail. Le suicide lié à une souffrance professionnelle est reconnu comme accident du travail et, même lorsqu'il n'existe pas de lien direct, un tel événement bouleverse durablement le collectif : il doit être pris en compte, accompagné et analysé.

La prévention repose sur trois leviers complémentaires :

- Collectif : agir sur les causes organisationnelles (charge, rythme, reconnaissance, autonomie), associer les représentants du personnel et promouvoir un dialogue social réel.
- Managérial : former l'encadrement à repérer les signaux faibles, encourager le soutien et la coopération.
- Individuel : faciliter l'accès à la parole, au soutien psychologique et aux services de santé au travail.

Ces thématiques sont liées : conditions de travail, reconnaissance de la pénibilité, climat organisationnel, risques climatiques et santé mentale forment un ensemble cohérent qui conditionne la capacité du SSA à remplir ses missions. La CFDT Défense appelle à des actions coordonnées, financées et évaluées pour restaurer des conditions de travail soutenables, protéger la santé des personnels civils et garantir la continuité et la qualité des soins. Agir maintenant, c'est préserver les équipes et sécuriser les missions de demain.

Paris, le 23 juin 2025 ●